



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2023**

DÉLIBÉRATION N° 2023-11

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 03 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du deux juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. Antoine DELION (pouvoir à Vincent DELION), Florence DÉTOURNÉ (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ), Gérard FLEURBAEY (pouvoir à Didier VAILLANT) et Cyrille GOUILLARD.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Salle des fêtes : tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou non restituée

Monsieur le maire fait connaître aux membres présents qu'il y aurait lieu de délibérer sur les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou non restituée à mettre à charge des locataires de la salle des fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

Accepte la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou non restituée :

Verre apéritif scotland	2,20 €	Cuiller à café	1,50 €	Poêle	30,00 €
Coupe	2,20 €	Louche	10,00 €	Légumier	6,00 €
Verre	2,00 €	Saucière inox	12,00 €	Pot à café	13,00 €
Assiette	6,00 €	Corbeille à pain	6,00 €	Coupelle	1,20 €
Tasse à café	1,50 €	Plat à poisson inox	14,00 €	Cocotte	16,00 €
Cuiller	2,60 €	Plat ovale inox	12,00 €	Plateau printemps	12,00 €
Fourchette	2,00 €	Plat (creux ou plat) inox	12,00 €	Saladier pyrex	12,00 €
Couteau	2,90 €	Légumier inox	12,00 €	Planche à découper	18,00 €
Ecumette	6,00 €	Pichet isotherme	13,00 €	Pichet en verre	6,00 €
Ménagère sel poivre	6,00 €	Couverts à salade	10,00 €		

Tous les autres articles et ustensiles de cuisine verront leur prix majoré de 20 % par rapport au prix constaté sur la dernière facture de remplacement.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Le Maire,